

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du Schéma
Directeur Cyclable de la
Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

--

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
15/06/22

Date d'affichage :
28/06/22

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 juin 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDROY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Hugues DEMAREST représenté(e) par M. Patrick JULIEN, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès MAUGER représenté(e) par M. Stéphane LINIER.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan vélo et mobilités actives annoncé par le Premier Ministre le 14 septembre 2018,

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois délibéré le 9 décembre 2020,

A travers l'élaboration de son schéma directeur cyclable, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a pour but de disposer d'une vision globale du territoire à l'échelle des 39 communes tout en projetant les aménagements à réaliser dans les prochaines années pour favoriser la pratique du vélo sur tous les plans en la rendant pratique et accessible.

Témoignant de la politique volontariste en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de sa lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le schéma directeur cyclable s'articule autour de 4 axes principaux visant à développer l'écosystème vélo sur l'ensemble du territoire :

- 1) Aménager un réseau cyclable sécurisé, jalonné et cohérent
- 2) Développer des services (stationnements, services de réparation, location)
- 3) Diffuser une culture vélo (promouvoir des événements, établir une communication dynamique)
- 4) Animer, évaluer et suivre la politique cyclable avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage

Le schéma directeur cyclable est un document de planification ressource, non prescriptif, auquel les maîtres d'ouvrage, en particulier les communes et le Département, devront se référer lors de leurs travaux de réalisations ou de rénovations de leur voirie.

Il s'agit d'un document qui fixe la vision stratégique de la collectivité pour les 10 prochaines années mais qui fera l'objet d'évolutions en fonction des travaux de voirie programmés, de la faisabilité technique des projets ou encore des opportunités de financement.

Le schéma directeur cyclable est le fruit d'un travail concerté avec les maires et la population au travers de deux séminaires de territoire et trois « comités vélo » qui ont eu lieu au cours des 3 phases de travail consécutives :

- 1) La réalisation d'un diagnostic territorial
- 2) La définition d'une stratégie pré-opérationnelle
- 3) La rédaction d'un plan d'action et de la programmation

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le schéma directeur cyclable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel que ci-annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220622-57225-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28 juin 2022
Publication : 28 juin 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

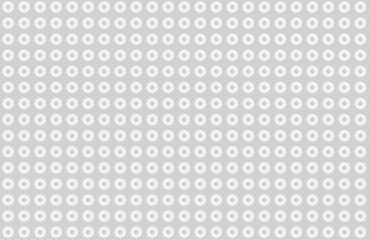
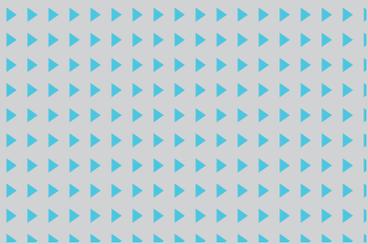


SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS



Promu par



BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Un schéma directeur cyclable, à quoi ça sert ?

Ce schéma est un document de référence permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo sur la Communauté d'agglomération. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action.

Un «Comité vélo» avec les usagers cyclistes du territoire

Un travail réalisé en concertation avec les habitants.

Ce schéma a été élaboré avec l'appui des usagers à travers un « Comité Vélo » qui s'est réuni à chaque étape du projet. Plusieurs rencontres et visites de terrain ont permis de construire l'ensemble du plan d'action. D'autres seront organisées pour suivre la mise en œuvre du schéma.

Améliorer la sécurité des déplacements : le premier levier pour développer le vélo sur le territoire

Une enquête en ligne a recueilli près de 1100 réponses en quelques mois attestant des attentes fortes des habitants et habitantes du territoire pour le vélo. La sécurité et les aménagements cyclables sont identifiés comme l'action prioritaire à mener pour favoriser l'usage du vélo au quotidien sur le territoire.

Le diagnostic : le grand potentiel des déplacements à vélo

Le diagnostic montre le potentiel élevé du vélo pour de nombreux types de déplacements quotidiens (aller à l'école, au travail, faire une course etc.).

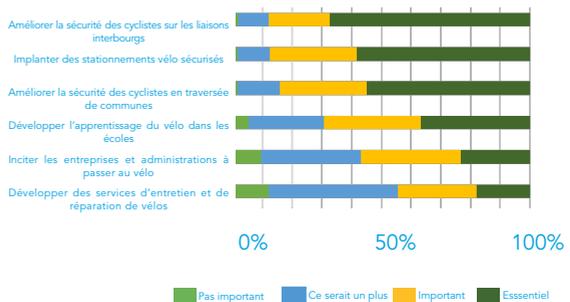
A l'échelle du Saint-Quentinois 50% des actifs du territoire (12 853 personnes) ayant un emploi travaillent et vivent dans leur commune de résidence. Cette part est même plus importante pour les actifs habitant à Saint-Quentin Ils sont 67% à y travailler (11000 personnes). Pourtant seulement 1/4 des actifs utilisent un autre mode que la voiture pour se rendre au travail, même en proximité.



Chiffres clés

- 1% des déplacements sur le territoire du Saint-Quentinois sont effectués à vélo
- 12% des déplacements réalisés à vélo : l'objectif du Plan National Vélo
- 76% des déplacements domicile - travail sont effectués en voiture sur le territoire du Saint-Quentinois alors que 67% des actifs résident et travaillent dans Saint-Quentin
- 81 €/habitant/an : le budget prévisionnel sur 10 ans pour développer l'usage du vélo sur le Saint-Quentinois (montant moyen estimatif à dédier à la politique cyclable par les maîtres d'ouvrage (communes, Département, EPCI...) hors subventions)

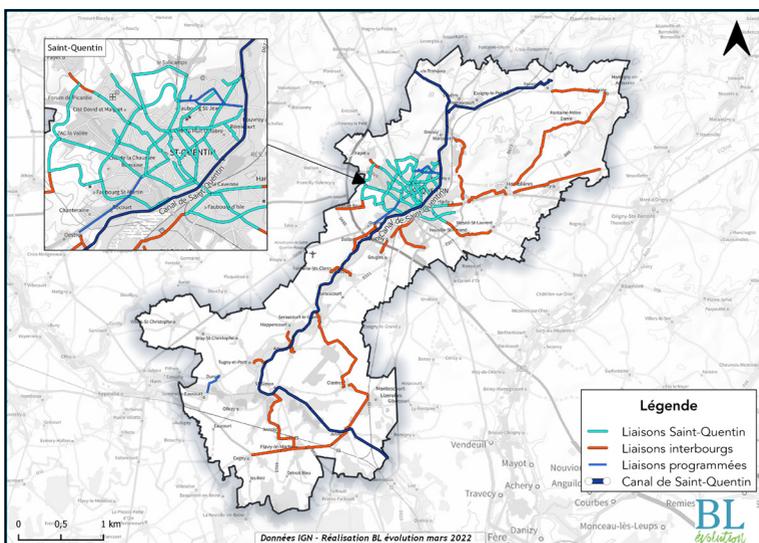
D'après vous, que pourrait faire la commune pour faciliter l'usage du vélo au quotidien ?



Le Schéma Cyclable de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

- **Le schéma directeur cyclable de l'Agglo du Saint-Quentinois** est un document de planification ressource auquel les maîtres d'ouvrage (communes, département, etc.) devront se référer pour anticiper les aménagements cyclables notamment au moment de travaux de réfection de la voirie. En outre, le schéma constitue une boîte à outils qui permettra à la collectivité de mieux anticiper et mieux orienter les investissements et de bénéficier d'une vision intercommunale en matière d'aménagements cyclables.
- **Les aménagements ont été priorisés en fonction de plusieurs critères** (travaux de voirie, faisabilité technique estimée, opportunités de financement potentielles, vocation de l'aménagement, maîtres d'ouvrage concernés etc.).
- Plus généralement, le schéma directeur cyclable est **le document de référence qui permet à la collectivité de savoir quels sont les leviers à activer** (services, communication, animation) afin de lever les freins à la pratique, de rendre le vélo plus attractif et enfin, de développer une culture vélo sur son territoire.

Carte des liaisons cyclables du Schéma Directeur



Les 4 axes du plan d'action :

Le plan d'actions du schéma est constitué d'une dizaine de fiches actions qui portent sur l'ensemble de l'écosystème vélo : aménagement, apprentissage du vélo, formation des partenaires, communication, services...



Aménager un réseau cyclable

- Rendre cyclable la ville de Saint Quentin (aménagements, plan de circulation)
- Relier les communes pour favoriser les déplacements inter-bourgs
- Aménager une voie verte le long du Canal de St-Quentin et la Rigole du Noirieux
- Dans les bourgs : poursuivre l'apaisement en diminuant la vitesse de circulation, y associer des aménagements favorables aux cyclistes, jusqu'aux sorties de bourgs



Développer les services de l'écosystème vélo

- Implanter des stationnements dans tous les lieux d'attractivité et d'intermodalité
- Proposer des services incitant à la pratique : location longue durée, prime à l'achat
- Accompagner la création de services de réparation de vélos



Construire et diffuser une culture vélo

- Organiser des évènements de promotion du vélo
- Accompagner les publics scolaires à l'apprentissage du vélo
- Péreniser le comité vélo
- Inciter le grand public à la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens



Animation, évaluation et suivi de la politique cyclable

- Assurer le pilotage du Schéma directeur (gouvernance)
- Implanter un système de comptages
- Actualisation des données cartographiques

Contact et renseignements :

Communauté d'agglomération Saint-Quentinoise
58 Boulevard Victor Hugo - 02108 Saint-Quentin



Schéma directeur cyclable CASQ

Liaisons cyclables projetées

Légende

- Temporalité 1
- Temporalité 2
- Temporalité 3

